



Délibération n° 20

Conseil Municipal du Mercredi 9 Avril 2025

Services techniques

Domaine de compétence :

3.5 - Autres actes de gestion du domaine public

Le Mercredi Neuf Avril deux mille vingt cinq à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Date de convocation :
26/03/2025

Membres présents : 22

Membres ayant donné pouvoir : 9

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s) : 2

Nombre de votants : 31

Affiché le 11/04/2025

Présents : Monsieur Franck TINDILLER, Madame Nathalie TILLIER, Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Christelle BEURAIN, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Maryse MAILLART, Madame Dominique DELSEAUX, Monsieur Bernard WAUQUIER, **Adjoint**, Madame Lyliane DUFOUR, Monsieur Philippe RAMET, Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Adrien BACLET, Monsieur Frédéric CADET, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Monsieur René BONVOISIN, Madame Andréa ÉLYSÉ, Monsieur Gérard ANDRÉ, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN. **Conseillers municipaux.**

Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Bernard GHESELLE à Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Laurence PLAISANT à Monsieur Bernard WAUQUIER, Madame Sophie DENEUX à Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Grégory HURTREL à Monsieur Adrien BACLET, Madame Justine GOSSELIN à Madame Maryse MAILLART, Monsieur Maxime GUERVILLE à Monsieur Gérard ANDRÉ, Madame Marine NEMPONT à Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Caroline ROSSIGNOL à Madame Lyliane DUFOUR, Madame Coralie PREUVOST à Monsieur Charles LANQUETIN.

Absent (s) excusé (s) : 0**Absent (s) non excusé(s) : Monsieur Jean-Paul HAGNERÉ et Monsieur Xavier BRASSART.****Votants : 31****Secrétaire de séance** : Madame Aurore WACOGNE

Objet : Désaffectation et déclassement de poubelle de rue

Rapporteur : Madame Maryse MAILLART, Adjointe

Synthèse de la délibération :

Désaffectation et déclassement de poubelle de rue

Vu le code général des collectivités territoriales,**Vu** les articles du code général de la propriété des personnes publiques,**Vu** la commission municipale « Équiper durablement la ville d'Étaples-sur-mer » du 29 janvier 2025.**Considérant** que ce matériel ne sera plus utilisé et sera mis en vente ;

Considérant que la valeur d'acquisition en juillet 2021 était de 9 048 € TTC, que la valeur de reprise est estimée à 4 000 € ;

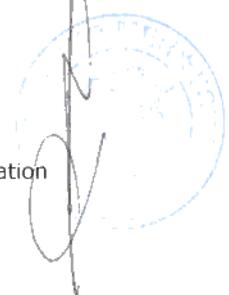
Considérant que ce bien mobilier aura dès lors comme destination la vente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de désaffecter et déclasser le matériel cité, qui ne sera plus utilisé et de le sortir de l'inventaire des biens communaux.

La délibération est adoptée par 31 voix pour.

Vu pour être affiché le 11 avril 2025 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire
Franck TINDILLER



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication
d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.